

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril A 18h30

Membres en exercice : 10

Présents : AUBREGAT Mireille, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Avaient donné pouvoir :

BERTRAND Christine à NARDELLA Chrystel

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

Date de convocation : 30 mars 2024

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL :</b>	Examine les questions suivantes :
-------------------------------	-----------------------------------

**1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du :**

09 février 2024

**2 Finances/ Travaux :**

a Approbation du compte de gestion 2023 du budget de l'assainissement et du compte de gestion 2023 du budget principal

b Approbation du compte administratif 2023 du budget de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Nomenclature M49</i>	Résultats	Reprise Résultats	<b>Résultat ou Solde</b>
	de l'exercice 2023	Antérieurs	
EXPLOITATION	- 3 084.54	+ 12 722.00	+ 9 637.46
INVESTISSEMENT	+ 38 812.28	+ 27 664.18	+ 66 476.46
TOTAL BUDGET	35 727.74	+ 40 386.16	+ 76 113.92

Approbation du compte administratif 2023 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Nomenclature M57</i>	Résultats	Reprise Résultats	<b>Résultat ou Solde</b>
	de l'exercice 2023	Antérieurs	
EXPLOITATION	+ 78 745.38	+ 343 300.49	+ 422 172.76
INVESTISSEMENT	+ 184 592.51	+ 36 300.49	+ 220 893.00
TOTAL BUDGET	+ 263 337.89	+ 379 727.87	+ 643 065.76

2 c Vote des taxes : reconduites à l'identique des années précédentes, soit : Taxe foncière bâtie : 28.46 % - Taxe foncière non bâtie : 56.31 % - Taxe d'habitation : 13.00 %

2 d Vote du Budget prévisionnel de l'assainissement 2024 :

<b>Assainissement 2024</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	DEPENSES 81 458.71 €	RECETTES 81 458.71 €
à l'unanimité	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	DEPENSES 115 424.93 €	RECETTES 115 424.93 €
(Nomenclature M49)	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	
	DEPENSES 196 883.64 €	RECETTES 196 883.64 €

Vote du Budget prévisionnel de la commune 2024 :

<b>Commune 2024,</b> à l'unanimité : (Nomenclature M57)	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	DEPENSES 640 047.76 €	RECETTES 640 047.76 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	DEPENSES 852 913.56€	RECETTES 852 913.56 €
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	
	DEPENSES 1 492 961.32 €	RECETTES 1 492 961.32 €

Pour information : une baisse de consommation de 40% a été réalisée en 2023 sur l'éclairage public (extinction nocturne). L'économie pourrait être de l'ordre de 2 400 € en 2024.

e Vote des subventions aux associations :

Dossiers déposés à ce jour	Demandé	Accordé
Comité des Fêtes (fonctionnement)	3 200 €	3 200 €
Comité des Fêtes (Noël 2023)	300 €	300 €
Radio Verdon	100 €	100 €
Line Country Dancers	500 €	500 €
Graines de parents	500 €	250 €
Avenir des Pallières	500 €	500 €
MAM des Pallières	500 €	0 €
	Total	4 850 €

Le Conseil fait cette année une exception à la règle établie depuis plusieurs années de pondérer la subvention donnée aux associations dont le siège social n'est pas à St Martin et dont la totalité des actions ne se déroule pas à St Martin.

### 3 Intercommunalité :

- a Approbation de la modification des statuts de TER Var et adhésion des communes des Arcs et de Plan d'Aups
- b Adhésion de principe au projet départemental de création d'une Agence Départementale d'Ingénierie

### 4 Personnel :

- a Adhésion à la convention-cadre du CDG83 pour la réalisation des examens psychotechniques annuels concernant les agents conduisant régulièrement des véhicules communaux
- b Accord pour l'aménagement du poste de Mm Dauphin à 90% (soit 31h30/hebdomadaire)

### 5 Questions diverses :

- a Préparation du planning des élections européennes du 09 juin 2024
- b Il est demandé « qu'un coffret forain » soit prévu au futur terrain multisports/parking quartier Chapelle et de revoir le nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- c Une note sera faite à la CCPV concernant les conteneurs enterrés du village dont les portes de côté restent très souvent ouvertes après les vidages (dangerosité enfants)
- d Monsieur Pégliion demande pour la Carriero dou Bosso l'installation d'un panneau de stationnement interdit sur les zébras car « aire de retournement »
- e La Calade : prévoir au niveau de l'accès depuis le chemin des Costes un panneau de limitation de largeur (interdiction d'accès aux véhicules encombrants)
- f Monsieur Geoffroy informe les conseillers l'organisation d'une manifestation « Journée off road » le 04 mai 2024

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 21h

le Maire  
B. de Boisselier



la secrétaire de séance  
C. Naudella